

Vers une consolidation par la base

Marc Gendron

Numéro 19, décembre 1981, janvier 1982

La culture populaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/43681ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gendron, M. (1981). Vers une consolidation par la base. *Liaison*, (19), 22–23.



• Au 4e Congrès du RCFO, 1981

Vers une consolidation par la base

par Marc Gendron

Le 25 septembre dernier, le Regroupement culturel franco-ontarien tenait sa quatrième assemblée générale ainsi qu'un colloque de consultation auprès de ses membres. Réunis dans un vaste hôtel de Sudbury, les trois régionales, soit le Comité culturel de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (CCFCSFO), le Regroupement culturel franco-ontarien de l'est (RCFO-E) et la Fédération des organismes culturels franco-ontariens du nord (FOCFON) se proposaient d'étudier et d'adopter une programmation annuelle et des changements fondamentaux aux statuts et règlements. Par la même occasion, le Centre des jeunes inaugurait fièrement ses nouveaux locaux, le congrès était ponctué par quelques manifestations culturelles dont les interventions théâtrales des Franco-fous et un lancement par Prise de Parole d'un conte pour enfants de Jocelyne Villeneuve.

Durant cette fin de semaine, les délégués se sont penchés principa-

lement sur la programmation 81-82 dans la continuité du mandat de formation, d'information, de promotion et de gestion que s'était donné le RCFO. Les options à l'étude concernant les statuts et règlements, déjà abordés en 1980 et reformulés par un comité de révision durant l'année ont été brusquement écartées des discussions.

De ce Congrès, où on a fait état largement des mécontentements et de l'émotivité, il reste à se demander quelles ont été les raisons, les motivations qui ont amené le débat sur la structure du RCFO. Quelles étaient les modifications proposées par le Conseil d'administration? Et, quels effets auraient eu ces changements.

Puisqu'une bonne partie de la discussion a été escamotée, quel mandat le RCFO s'est-il donné pour la prochaine année? Et quelles mesures entend-il prendre pour faire face aux problèmes de croissance auxquels il est confronté?

Un rappel historique

Le RCFO est fondé en mai 1977 lors d'un colloque au collège Glendon, à Toronto. Depuis déjà un an, lors d'un précédent colloque, un comité provisoire avait été formé pour étudier les formes de regroupement possibles des divers organismes culturels franco-ontariens. La seule fédération alors en marche, celle des Clubs sociaux dans le sud, favorise un regroupement de trois fédérations régionales. Le président est alors M. Marcel Brûlé du FCSFO. Le RCFO se donne trois mandats: le développement d'une structure provinciale réunissant les structures régionales, qui elles reposent sur des organismes locaux; la définition d'une action politique ainsi que la recherche des sources de financement; et finalement, le développement de services de coordination et d'information. A l'automne de la même année, la FOCFON et le RCFO de l'est se forment avec des mandats respectifs qui rejoignent ceux du regroupement provincial.

En 1979, ces priorités sont reformulées lors d'une deuxième assemblée annuelle, au Contact franco-ontarien à Toronto. Les délégués orientent résolument le RCFO vers une association de services, de coordination provinciale et de représentation. Les mandats touchent des interventions culturelles (enseignement du français, distribution de films, tournées d'artistes) et on entrevoit de coordonner les demandes de subvention des organismes provinciaux et régionaux. Une permanence est à ce moment établie, une coordonnatrice est embauchée et leurs rôles en rapport aux membres du Conseil d'administration sont discutés.

A Ottawa, en 1980, la troisième assemblée annuelle reformule les mandats établis depuis trois ans. Cette instance des délégués témoigne d'un certain nombre de pro-



Photo de Marc Gendron



blèmes dont celui des liens unissant la structure provinciale à la base régionale: les décisions viennent du haut vers le bas et non l'inverse.

Le RCFO, de plus, s'occupe principalement de réalisations nationales telles la mise sur pied d'un bottin de ressources, la Fête du Canada, qui sont réalisés dans le cadre des activités de la Fédération culturelle des Canadiens-français. Malgré — et peut-être à cause de — ces réalisations, les objectifs provinciaux et régionaux du RCFO, établis depuis 1977, demeurent embourbés dans les mêmes difficultés: l'information passe difficilement; la formation des membres est insuffisante; les consultations entamées en vue d'une collaboration d'autres organismes culturels aux activités du RCFO (par exemple avec l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario, Théâtre-Action, Liaison, Prise de parole) restent en plan. Le RCFO entrevoit d'inviter ces organismes à devenir membres du regroupement, même si la représentation des trois régionales au RCFO n'est pas réglée. La représentativité devient donc un problème.

L'option de centraliser les demandes de subventions, même si elle rencontre des interlocuteurs favorables au Secrétariat d'Etat et au ministère des Affaires culturelles et des loisirs — qui aimeraient pouvoir faire affaire avec un seul porte-parole de divers organismes, en laissant le soin aux organismes de se partager les subventions et les éventuelles coupures — ne peut se réaliser tant que la représentativité et la structure du RCFO ne sont pas démêlées.

Les régionales manquent de ressources et de coordination, certaines, comme la FOCFON et le FCFO — subissent en 1981 les coupures du gouvernement. A un autre niveau, on n'a d'ailleurs pas réussi à définir clairement le mandat de la coordinatrice face aux administrateurs et aux régionales.

Le RCFO en 1981: une assemblée annuelle qui marque un tournant?

C'est avec tout ce bagage que les délégués se sont retrouvés au Congrès en septembre 1981, à Sudbury:



Intervention des Francos-Fous.

Photo de Marc Gendron

on était en droit de se demander si la venue de nouveaux organismes au sein du RCFO allait profiter aux organismes présents; la répartition des subventions entre le provincial et les régionales s'avère une question délicate; mais, c'est surtout le besoin d'une coordination des priorités régionales qui fait le poids du débat. Si le RCFO représente ses membres, comment se fait-il que des outils comme l'information et la formation demeurent orientés au profit de la structure provinciale. Comment, surtout, le Conseil d'administration a-t-il pu élaborer une orientation sans tenir compte et sans voir à corriger, premièrement, la faiblesse de sa propre base, donc de sa représentativité.

Les attitudes au congrès ont pu paraître conservatrices. Les délégués de deux régions (nord et est) ont réagi contre un changement de statut qui leur ferait perdre leur poids de représentation, elles ont exigé qu'une programmation solide soit mise en oeuvre, appliquée. L'attitude du gouvernement, de ses représentants fut celle d'une complète incompréhension de cette dynamique. Certaines interventions "anonymes" marquent un profond mépris pour ce qui est des initiatives des gens de la base.

Parce qu'au congrès, les régions ont refusé d'adhérer à une démarche de représentation unique avant même d'avoir établi des mécanismes de

répartition, et parce qu'elles ont tenu à préciser une programmation d'activités, on a qualifié le congrès de pure perte de temps. Perte de temps pour les gouvernements, et pour les organismes culturels qui souhaitent un élargissement du regroupement. Mais pour les représentants des organismes il ressort que le RCFO n'est pas représentatif de ses membres ni d'un secteur culturel plus large, et que la motivation d'élargir la représentation ne fait le gré que des membres du Conseil d'administration.

Le RCFO, dans un avenir prochain, ouvrira-t-il ses portes aux organismes provinciaux? Alors qu'il refusait le droit à l'ACFO d'intervenir dans le champ culturel, n'est-il pas à l'étape où il lui faut se transformer s'il veut acquérir cette compétence?

Certes, la programmation s'oriente résolument vers un organisme de service pour ses membres. Cette orientation marque un désir de consolidation du regroupement. Cependant, les questions d'élargir la membership, de fournir une structure et des mandats plus globaux et de s'orienter sur un développement culturel font partie des possibilités auxquelles le RCFO est confronté. Le congrès a été l'occasion pour plusieurs de pressentir ces possibilités plus globales, qui sont toutefois exprimées dans les préalables de la programmation. Le RCFO saura-t-il les rendre concrètes? ★